



**Quimperlé  
 Communauté  
 Kemperle  
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 10 mars 2022, s'est réuni le 17 mars 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice :** 52

**Présents :** 46 jusqu'à 19h20, 47 jusqu'à 20h30, 46 jusqu'à 20h40, puis 45

**Votants :** 51

**Secrétaire de séance :** Florence PENCHE

**CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :**

**ARZANO :** Marie-Françoise LE ROCH  
**BANNALEC :** Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Denis BARGUIL, Guy DOEUFF, Martine PRIMA  
**BAYE :** Pascal BOZEC  
**CLOHARS-CARNOËT :** Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA  
**GUILLIGOMARC'H :** Alain FOLLIC  
**LE TRÉVOUX :** Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ  
**LOCUNOLÉ :** Corinne COLLET  
**MELLAC :** Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT  
**MOËLAN-SUR-MER :** Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN  
**QUERRIEN :** Stéphane CADO, Patricia ECK  
**QUIMPERLÉ :** Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Marie-Madeleine BERGOT, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN  
**RÉDÉNÉ :** Yves BERNICOT (départ à 20h30), Leslie COLLINS  
**RIEC-SUR-BÉLON :** Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE (arrivée à 19h20-départ à 20h40), Vincent PENNOBER, Florence PENCHE  
**SAINT-THURIEN :** Michel CHARPENTIER  
**SCAËR :** Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Jean-François LE MAT  
**TRÉMÉVÉN :** Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

**ABSENTS EXCUSES :**

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michel FORGET (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENÉ)

**POUVOIRS :**

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)  
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)  
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
 Yves BERNICOT (REDENE) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)  
 Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Florence PENCHE (RIEC) jusqu'à 19h20, puis à partir de 20h40

DCC2022-069

**VIE COURANTE**  
**18- RESSOURCES HUMAINES**

---

**Création d'un emploi de technicien informatique dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux au 01/04/2022**

---

Le service commun informatique est né en 2017 de la fusion du service de Quimperlé communauté et du service de la Ville de Quimperlé. Ces 2 services comptaient chacun 2 agents. Il a été complété d'un 5<sup>ème</sup> poste afin de faire face à un déficit de moyens humains et techniques mais aussi pour répondre aux besoins des autres communes membres, adhérentes du service commun.

Le service informatique compte aujourd'hui 5 agents : 2 catégories A, 1 catégorie B et 2 catégories C.

Depuis 2017, en raison des prises de compétences (eau et assainissement notamment), de l'augmentation des besoins des services et des usagers et du développement du télétravail, les parcs logiciels (plus de 70 applicatifs métiers), matériels (390 postes pour la mairie et 360 postes pour la communauté) se sont considérablement accrus.

Le service informatique est actuellement en cours de définition d'un schéma directeur des systèmes d'information. Ce projet d'envergure va avoir des répercussions importantes sur le service puisqu'il vise à repenser l'ensemble des infrastructures et des moyens informatiques nécessaires au bon fonctionnement des services.

En outre, les sollicitations des communes adhérentes au service commun (hors Quimperlé) représentent une part supérieure au plan de charge prévisionnel initial (0,5 ETP). Une réflexion sera conduite en 2022 sur le périmètre et le financement des prestations rendues pour le compte des communes.

Dans ce contexte, il est proposé de créer un emploi de technicien informatique applicatifs métiers et réseaux, dans le cadre d'emploi de technicien territorial, à temps complet.

L'emploi sera ouvert à un fonctionnaire de catégorie B du cadre d'emploi de technicien territorial ou à défaut par un agent contractuel qui devra nécessairement être titulaire, au minimum, d'une formation lui permettant d'accéder au concours de ce cadre d'emploi et de l'expérience nécessaire pour occuper cette fonction et sous le fondement juridique de l'article 3-3 2° car les besoins du service l'exige afin d'assurer une continuité de service au pôle finances/achats/systèmes d'information, requérant des compétences dans le domaine des applicatifs métiers et réseaux. La rémunération sera fixée en ce qui concerne les agents contractuels dans la limite de l'indice terminal du grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe IB 638.

L'assemblée délibérante est invitée à :

-APPROUVER la création d'un emploi de technicien informatique dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux au 01/04/2022

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

-APPROUVE la création d'un emploi de technicien informatique dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux au 01/04/2022

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
  
Sébastien MIOSSEC

